



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le

ID : 057-245700695-2023 1025-B20231024\_08\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

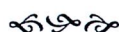
M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST,



### **8. Objet : Moselle Attractivité - Vente de puzzles Destination Moselle : validation de l'apposition des logos sur les visuels et au dos de la boîte**

Vu la décision du Président n° 2022-66 en date du 1er août 2022 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement de produits ou services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire,

Vu la décision n° 6 du Bureau Communautaire en date du en date du 11 juillet 2023 portant sur la mise à jour des tarifs de l'espace boutique et sur la commercialisation de puzzles avec les visuels des sites du territoire proposés par Moselle Attractivité (personnalisable, en 2 modèles, de fabrication mosellane),

Considérant que la Commission Politique Touristique a émis un avis favorable sur le choix de deux visuels de puzzles lors de la réunion de travail du 24 mai 2023,

Considérant que le délai de réception des puzzles est de l'ordre de 6 semaines après la commande et que les fêtes de fin d'année pourraient être une période propice de lancement de ces ventes,

Considérant que la Communauté de Cattenom et Environs doit être clairement identifiée et que la certification Plus Beaux Villages de France® doit également apparaître sur ces produits commercialisés au sein de l'espace boutique de l'Office de Tourisme communautaire,

Il est proposé l'apposition des logos :

- de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur le puzzle et au dos de la boîte,
- de l'association des Plus Beaux Villages de France® au dos de la boîte.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Touristique » sollicitée par voie dématérialisée en date du 2 octobre 2023,**

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- de valider les logos apparaissant sur les puzzles au dos de la boîte à commercialiser,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 25 octobre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

